

Users' Group - Groupe de travail "Belgian Grid"
Réunion du 17 décembre 2010

Présents :

W. Aertsens (FEBELIEC)
J.-P. Becket (GABE)
E. De Kinderen (Electrabel)
T. De Waal (FEBEG)
B. De Wispelaere (FEBEG)
W. Gommeren (AGORIA)
S. Harlem (FEBEG)
F. Van Gijzeghem (ODE)

F. Wellens, I. Gerkens, B. De Wachter (partiellement) (ELIA)

Excusés :

J.-P. Boydens (FEBEG)
P. Claes (FEBELIEC)
H. Goris (FEBEG)
D. Hendrix (FEBEG)

Ordre du jour

- Approbation du PV (22/10/2010)
- ITC mechanism and tariff harmonization (G-tariffs): information and discussion
- Network Code "Requirements for Generators": feedback ENTSO-e workshop
- Grid Code (TR): consolidation of major concerns and work program 2011
- Other points
 - Cotisation fédérale
 - Etude CREG : modifications loi 1999

1. APPROBATION DU PV DU 22/10/2010

Les membres du GT « Belgian Grid » approuvent le projet de PV, avec un changement formel.

2. ITC MECHANISM AND TARIFF HARMONIZATION (G-TARIFFS):

Présentation générale et discussion avec les membres du GT « Belgian Grid »

2.1. ITC mechanism

ITC mechanism is the set of provisions for the compensation scheme for costs incurred as a result of hosting cross-border flows.

Compensation

- Losses:
 - WWT (with and without transits) model based on physical load flows
 - ⇒ losses of phase-shifters not included (only lines)
 - ⇒ no link with CB allocations
 - ⇒ snapshots of peak / off-peak /WE hours
 - Regulatory cost of losses: Elia buys transit losses and costs are translated in the tariffs (not the compensation in kind by ARPs). Philosophy: system is based on the regulatory cost of losses in the country where losses occur.

- Framework Fund:
 - Based on costs of making infrastructure available for hosting cross-border flows (ex: redispatch costs)
 - Acer to conduct assessment of fund size : limited to 100M€ for 2010
 - ⇒ Release proposal on annual cross-border infrastructure compensation fund, based on LRAIC assessment
 - ⇒ Provide opinion on suitability of using LRAIC for assessing fund size
 - In proportion of transits and vertical load
 - No compensation for capacity not allocated according to Congestion Management Guidelines (not for reserved capacity for TSO or producer...)
 - Contribution & compensation ex-post

Contribution:

- Participating countries: based on cross border flows (net I,E flows)
- Perimeter countries pay a perimeter fee (0,7€/MWh 2010) on scheduled flows (I,E)
- ACER to oversee the implementation of ITC mechanism and report to Commission

Role given to Entso-e:

- establish an ITC fund for compensating transmission system operators for costs of hosting cross-border flows of electricity
- responsible for establishing arrangements for collection and disbursement of all payments relating to ITC Fund, and for determining timing of payments

2.2. Tariff harmonization (G-tariffs)

EC Regulation 838/2010 sets level of annual average transmission charges paid by producers. It excludes connection charges, ancillary services and losses.

Range is between 0 to 0,5€/MWh, with exceptions: DK, SE, FI: 1,2€/MWh; GB, IE, NI: 2,5€/MWh; Romania: 2€/MWh. WG's members raise the necessity to have a common European level-playing field between producers and to avoid competition between countries. Nevertheless, the range allows locational signals. ACER has to monitor the appropriateness of ranges.

Guideline is only applicable on TSO tariffs, not DSO

3. FEEDBACK ENTSO-E NETWORK CODE "REQUIREMENTS FOR GENERATORS"

Elia donne un feedback du workshop ENTSO-e du 05/11/2010 et répond aux préoccupations exprimées au Users' Group du 9/12, qui sont rappelées par les représentants Gabe et Febeg (difficultés pour comprendre le document ; analyse coûts-bénéfices des exigences ; exigences très élevées ; liens avec autres codes en préparation ; rétroactivité pour centrales existantes ?).

Elia propose une manière de communiquer les dernières remarques dans les délais au drafting team d'ENTSO-e (CDS, exemptions...): ces remarques doivent être envoyées à ENTSO-e jusqu'au 31/12/2010 avec copie à l'expert d'Elia.

Les remarques sur les closed distribution systems ont été reçues par ENTSO-e ; le drafting team y travaille, en collaboration avec la Legal Platform.

Les membres du GT « Belgian Grid » se demandent si ce ne serait pas intéressant de développer une approche belge commune (gestionnaires et utilisateurs de réseau).

4. GRID CODES

4.1. Règlement Technique Fédéral

Elia propose une note reprenant les thèmes majeurs déjà connus à ce jour, qui impactent le RTF, afin de mettre en place un programme de travail pour 2011. Selon Gabe, les points les plus urgents à discuter sont le régime des "closed distribution systems" et la transposition de la directive 2009/72/CE d'ici fin février 2011:

- ⇒ méthode pour le traitement des comptages
- ⇒ raccordement partagé
- ⇒ plusieurs ARPs/fournisseurs par site

Certains membres du GT « Belgian Grid » rappellent l'intérêt de disposer d'un RTF plus lisible (par exemple, en s'inspirant du wording du RT hollandais). Le GT demande à disposer de la dernière version de la norme EN 50160.

4.2. Règlement Technique Transport Local

La CWaPE a soumis à concertation des acteurs du secteur un projet de révision du Règlement technique pour la gestion du réseau de transport local d'électricité.

Les commentaires et remarques sur ce projet doivent être transmis pour le 19 janvier 2011 au plus tard.

Les thèmes clés :

- ⇒ régime des raccordements "flexibles"
- ⇒ suppression du régime des réseaux privés
- ⇒ mécanisme d'attribution et de réservation de capacité
- ⇒ les drivers du plan d'adaptation
- ⇒ fournisseur de substitution pour clients Elia

Elia demande aux membres du GT « Belgian Grid » s'il est pertinent de prévoir un fournisseur de substitution pour les clients Elia ? Febeg confirme que cette proposition n'a pas de sens.

4.3. Technisch Reglement Vlaanderen – Plaatselijke Vervoenet

La nouvelle législation flamande (décret electriciteit) prévoit un nouveau statut spécifique (Plaatselijke Vervoenet) pour Elia, avec la possibilité d'avoir son propre RT. D'après les informations d'Elia, la VREG préparerait un projet de document, à discuter débuter 2011 avec Elia. Dans l'intervalle, Elia commence à rassembler les idées utiles pour un RT PVN en Flandre.

5. AUTRES POINTS

5.1. Cotisation fédérale

Les membres du GT « Belgian Grid » constatent la forte augmentation de la surcharge mais le peu d'écho de leurs plaintes auprès des autorités (réactions dans la presse).

5.2. Modification de la loi électricité

Elia présente rapidement l'étude de la CREG relative au projet de modifications de la loi de 1999 (diffusée début décembre par la CREG). Les points clés sont : régime des CDS ; rôles respectifs CREG/FOD ; révision de la mission du GRT ; définitions ; révision du rôle du Conseil général...



Selon les informations disponibles, un projet de loi limité pourrait être présenté au Parlement, malgré un gouvernement en affaires courantes. Il ne reprendrait que le minimum des modifications requises. Le SPE Energie étant absent, il ne peut confirmer cette information.

* * *

Prochaine réunion du GT « Belgian Grid » : **27 janvier 2011** à 9h30
(Elia, Empereur, salle 0.01-0.02).